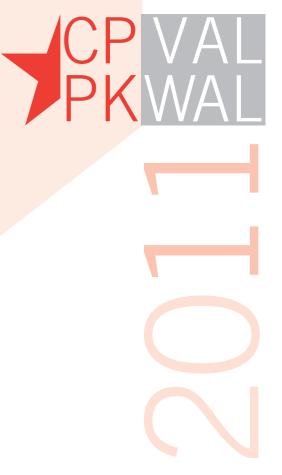
90° rapport de gestion et comptes annuels



# Sommaire

	PAGES
Organes de la Caisse et expert	2
■ Préambule	3
■ Vue d'ensemble de l'exercice 2011	4
Principales caractéristiques de l'exercice	5
Evolution des effectifs et autres statistiques	7
Législation sociale	11
Placement de la fortune	13
■ Bilan et compte d'exploitation	19
Annexe aux comptes	23
■ Rapport de l'expert agréé	43
Rannort de l'organe de révision	44

## Organes de la Caisse et expert

#### Comité

Gestion

Organe de contrôle

Adresse de la Caisse:

Expert agréé

Représentants des employeurs Présidence

Mme Helga Koppenburg Emery

Experte en prévoyance professionnelle, Venthône

M<sup>me</sup> Fabienne Gsponer-Furrer Economiste d'entreprise, St- German

M. Albert Bétrisey

Agent général d'assurance, Ayent

M. Beat Britsch

Directeur financier, Naters

Me Jean-Paul Duroux Avocat-notaire, St-Maurice

Représentants des assurés Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz Chef administratif

du service des routes et des cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis

Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald DucEnseignant, SierreM. Philippe Duc

Inspecteur Chef, Arr. II

de la police judiciaire, Chermignon

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-Adjoint

Inspection cantonale des finances

Aon Hewitt SA, Neuchâtel

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion

Téléphone: 027 606 29 50 Fax: 027 606 29 54 Site internet: www.cpval.ch

### Préambule

L'année 2011 aura été remplie de défis pour CPVAL. En conformité avec la loi sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP), les organes dirigeants de la Caisse ont contribué à la conduite et à la mise en place d'importants travaux liés au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour le 1er janvier 2012. Par ailleurs, le Parlement a accepté un 3ème financement de l'Etat du Valais, après ceux de 2007 et de 2010, pour un montant de CHF 450 millions dans le but d'améliorer sensiblement la situation financière de CPVAL. A cette recapitalisation vient encore s'ajouter un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 117 millions que le Parlement a également consenti comme régime transitoire en faveur de la génération d'entrée suite à l'introduction de la nouvelle primauté. Ces deux montants, intervenant en 2012, ne figurent pas dans les comptes 2011.

Ces travaux stratégiques considérables ont eu comme conséquence l'élaboration et la rédaction d'un nouveau règlement de prévoyance pour CPVAL, dont les articles présentent non seulement des particularités liées à la primauté des cotisations, mais dont certains chapitres ont été adaptés aux nouvelles dispositions fédérales et à certaines nouveautés décidées par le Comité.

Un autre défi que la Caisse a dû relever est le changement de logiciel des assurés. Cet exercice, encore en cours à l'heure actuelle, n'a pas été simple. La particularité et la difficulté de l'ancien plan de prévoyance ainsi que la complexité des calculs liés aux dispositions transitoires ont rendu la tâche difficile aux fournisseurs du logiciel et aux organes responsables.

Dans le domaine des placements, l'année a été qualifiée par les spécialistes comme l'année de tous les dangers. Une conjonction d'événements extraordinaires de différentes natures a rendu tout investissement aléatoire avec des rendements négatifs pour la plupart des marchés. Ces événements n'ont pas été sans conséquence non plus pour CPVAL puisque les résultats financiers ont été négatifs.

CPVAL a également déménagé en 2011 et regroupé l'ensemble de ses collaborateurs dans un seul et unique lieu de travail.

Finalement, dans un environnement aussi incertain et en pleine mutation que celui traversé par CPVAL, il faut également relever la qualité des services rendus par les collaborateurs aux assurés et bénéficiaires de rente de la Caisse ainsi que les efforts d'information et de transparence déployés au travers de diverses correspondances, d'articles de presse et du site internet. Ce défi a été relevé avec brio. Un grand remerciement à ces personnes.

La Direction.

# Vue d'ensemble de l'exercice 2011

	2011	2010	Variations 2010/2011
Nombre d'assurés actifs	10554	10437	+117
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	4470	4168	+302
Rapport démographique	2,36	2.50	
Prestations  - réglementaires  - de sorties  - pour l'accession à la propriété et pour les cas de divorce Cotisations et apports ordinaires Prestations d'entrée	-148'615'100 -26'414'700 -10'118'500 164'046'600 28'912'600	-141'575'400 -20'295'000 -11'862'000 162'237'400 28'452'400	+4.9% +30.1% -14.7% +1.1% +1.6%
Frais d'administration et d'expertise	-3'086'000	-2'600'200	+18.6%
Autres produits	0	262'600	-100%
Cotisations au fonds de garantie	-656'300	-966'500	-32.1%
Résultat net des placements	-51'943'400	59'875'600	
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	-1.72%	2,97%	
Résultat financier de l'exercice	-47'874'700	73'529'000	-165.1%
Recapitalisation	0	310'000'000	
Augmentation des engagements (prestations de libre passage, réserves mathématiques des rentes en cours et provisions techniques)	<u>-147'432'400</u>	<u>-234'964'000</u>	
Excédent de charges (-) ou de produits (+) de l'exercice	-195'307'100	148'565'000	-231.6%
Fortune disponible pour le calcul du degré de couverture selon l'OPP2	2'416'715'800	2'464'411'800	-1.9%
Prestations de libre passage, réserve mathématique des rentes en cours et provisions techniques (engagements)	3'696'488'000	3'548'877'000	+4.1%
Taux de couverture des engagements par la fortune de la Caisse (selon art. 44 OPP2)	65.4%	69.4%	
Taux de couverture des rentes en cours par la fortune de la Caisse	137.7%	152.3%	

### Principales caractéristiques de l'exercice

Si 2011 a été qualifié par bon nombre d'instituts financiers comme l'année de tous les dangers, elle correspond pour CPVAL à la fin d'une primauté qui aura vécu une centaine d'années. Certes, la fin de la primauté des prestations n'aura pas été embellie par de belles performances boursières, mais globalement l'exercice aura été caractérisé par un engagement exemplaire des dirigeants et collaborateurs de la Caisse et ceci dans un contexte économique, politique, financier et administratif difficile.

Le cash-flow positif des activités de prévoyance (près de CHF 7 mios) n'a pas permis de compenser l'augmentation des engagements des bénéficiaires de rente (+ CHF 143 mios) malgré la baisse des engagements des assurés actifs (- CHF 10 mios). Par ailleurs, comme la performance du portefeuille global de la Caisse était négative à -1,72%, le résultat net de l'exercice s'est soldé par un excédent de charges à hauteur de CHF 195,3 mios portant ainsi le découvert à CHF 1,28 mias. Le degré de couverture passe donc de 69.4% à 65.4%.

Il faut toutefois relever que suite à la modification de la LIEP (loi sur les institutions étatiques de prévoyance), le Parlement a accepté au 1<sup>er</sup> janvier 2012 une recapitalisation de la Caisse à hauteur de CHF 450 mios. Combiné à une nouvelle baisse du taux technique de 4% à 3,5%, CPVAL affiche ainsi au début 2012 un degré de couverture de **76,5%**.

Finance: année boursière noire marquée par des catastrophes naturelles, humaines et économiques se soldant par des problèmes de dettes et de notation de pays ainsi que par la poursuite de la force du franc suisse

Dans un tel environnement, CPVAL s'est concentrée sur une tactique d'investissement prudente, restant très proche de sa stratégie à long terme et recherchant avant tout à optimaliser son rapport rendement-risque. Cette approche s'est concrétisée par une forte réduction des placements à revenus fixes au profit de classes d'actifs à plus fort potentiel de rendement comme les Actions et les Matières premières ainsi que l'immobilier.

Une bonne diversification des avoirs, une discipline mesurée dans la tactique d'investissement ainsi que des convictions d'investissement bien déterminées ont permis à CPVAL de limiter les moins-values et d'afficher un résultat global en ligne avec les autres caisses de pension au profil identique à la nôtre.

### Prévoyance: forte augmentation de nouveaux retraités

Si le nombre de nouveaux affiliés s'est accru d'une centaine d'assurés (+ 1,1%) en 2011, soit légèrement en dessous des hypothèses retenues par la Caisse, l'année aura surtout été marquée par une très forte augmentation de nouveaux retraités, puisque ce ne sont pas moins de 363 mises à la retraite qui ont été enregistrées sur l'année, soit environ 150 rentes de plus qu'attendu. Une partie de l'explication de ce constat réside probablement dans l'inquiétude provoquée auprès des assurés concernant les effets du changement de primauté. De ce fait, le rapport démographique s'est quelque peu péjoré passant de 2,5 à 2,36.

Au niveau des engagements cette situation exceptionnelle s'est également fait ressentir puisque les engagements des assurés actifs ont baissé de CHF 9,1 mios par rapport à 2010 alors que ceux des pensionnés ont fortement progressé de CHF 143,5 mios. A fin 2011, et en terme d'engagements le rapport Actifs/Pensionnés est de 51,6% contre 48,4%. En revanche, les flux financiers générés par les activités de prévoyance ont continué d'amener un cash-flow positif pour la Caisse de 3,8% représentant CHF 7 mios.

#### **DECISIONS DU COMITE EN 2011**

Le Comité de CPVAL s'est réuni à 11 reprises durant l'année et a traité une cinquantaine de dossiers sur des sujets aussi variés que la mise en place organisationnelle de la Caisse, l'élaboration et l'approbation des divers règlements, le traitement de dossiers relatifs à la gestion immobilière et des questions liées à la gestion de fortune.

### Décisions les plus importantes : Placement de la fortune et gestion immobilière

- Analyse de la congruence Actifs/Passifs de la Caisse avec la collaboration de deux établissements financiers, à savoir le Credit Suisse et Coninco SA, et détermination de la future stratégie d'investissement de la Caisse valable dès le 1er janvier 2012.
- Adhésion à l'Engagement Pool auprès de la fondation Ethos pour promouvoir l'investissement socialement responsable et un environnement socioéconomique stable et prospère.
- Adaptation des règlements de placement et immobilier.
- Réactualisation de l'évaluation du parc immobilier de la Caisse avec la collaboration de la société Privera SA pour déterminer les taux de capitalisation de chaque immeuble basé sur un taux de base de 4%.
- Accord pour la participation de la Caisse à un groupe d'étude en vue de la réalisation avec l'Etat du Valais de surfaces administratives destinées à la location à Sion.
- Fin de construction de l'immeuble Sandmatte à Brigue et achat des parts de copropriété de l'immeuble La Terrasse à Sierre (20%) pour un montant de CHF 4,5 mios. Investissements dans les nouvelles constructions d'immeubles à Sierre (CHF 21 mios pour Torsa) et à Monthey (CHF 33 mios pour Trollietta).

### Prévoyance

- Elaboration par la commission «changement de primauté» d'un nouveau règlement de base de la Caisse entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Dénonciation unilatérale des conventions d'affiliation et d'achat au 31.12.2011
- Approbation des comptes 2010.
- Désignation d'une nouvelle solution informatique pour la gestion des activités de prévoyance auprès de la société ICR.
- Adoption du règlement de liquidation partielle sous réserve d'approbation de l'Autorité de Surveillance.
- Acceptation de l'affiliation à CPVAL de La Castalie en tant qu'institution externe dès 2012.
- Désignation pour 2012 de Swisscanto SA comme nouvel expert en prévoyance professionnelle de la Caisse en lieu et place de AON Hewitt SA.
- La conclusion d'une assurance RC pour membres du Comité reste en suspens et sera discutée dès que l'Etat du Valais aura examiné de façon globale cette problématique pour toutes les personnes morales au sein desquelles l'Etat a des représentants.
- Décision de non adaptation des rentes pour l'année 2012.
- Décision d'attribuer un intérêt de 0% sur les comptes de retraite anticipée pour l'année 2011 et en cas de survenance d'un évènement assuré lors de l'année 2012.
- Décision de rétribuer pro rata temporis les capitaux épargne des assurés sortant de la Caisse en 2012 à 1,5%.

## Evolution des effectifs et autres statistiques

#### **Assurés**

Le nombre d'assurés actifs n'a que très légèrement augmenté (+ 117 assurés, soit 1,1%) pour atteindre un nombre total de 10554 (+337 en 2010; +330 en 2009).

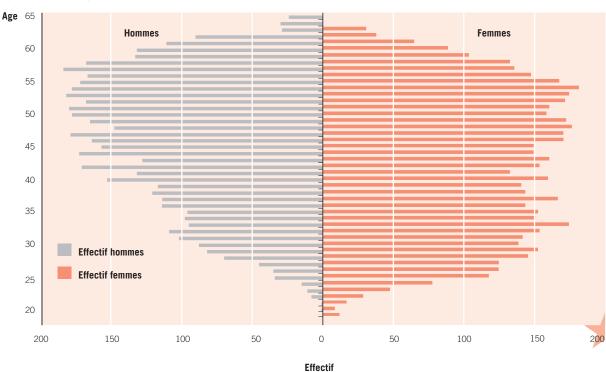
A noter également 363 cas de mise à la retraite (234 en 2010 et 197 en 2009), 49 assurés touchés dans leur capacité de gain et mis au bénéfice de prestations d'invalidité (32 en 2010 et 15 en 2009) et 12 assurés victimes de décès (12 en 2010 et 9 en 2009). Enfin CPVAL a enregistré 965 nouveaux assurés et a traité 645 sorties de service (respectivement 1055 entrées et 441 sorties en 2009).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure quasi inchangée en comparaison de l'année précédente. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents (systèmes dits progressif et non progressifs).

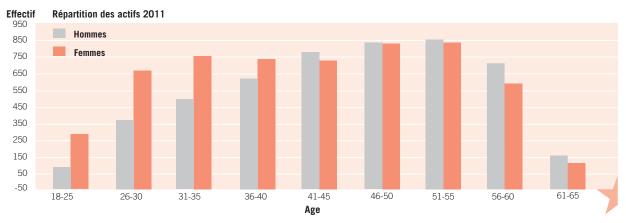
### Assurés par catégorie

Catégorie	Age de retraite	Nom. 2010	bre 2011	En % de 2010	l'effectif 2011	Traitements assurés en millions 31.12.2011
1						
1	62 ans	9'806	9'919	94.0%	94.0%	651.748
2	60 ans	576	582	5.5%	5.5%	45.168
4	62 ans	36	49	0.3%	0.4%	7.075
5	60 ans	19	4	0.2%	0.1%	0.568
Total		10'437	10'554	100,0%	100,0%	704.559

### Pyramide des ages des actifs 2011



### Assurés par classes d'âge



### Moyenne d'âge des assurés

Valeurs 2008 et 2009 selon rapport CPPEV

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2008	45.10	42.21	43.91
2009	45.15	42.28	43.94
2010	45.41	42.53	43.91
2011	45.19	42.41	43.72

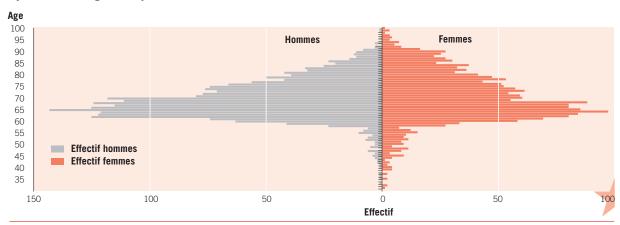
Après une évolution en légère augmentation, l'âge moyen semble se stabiliser au niveau des valeurs moyennes des années précédentes.

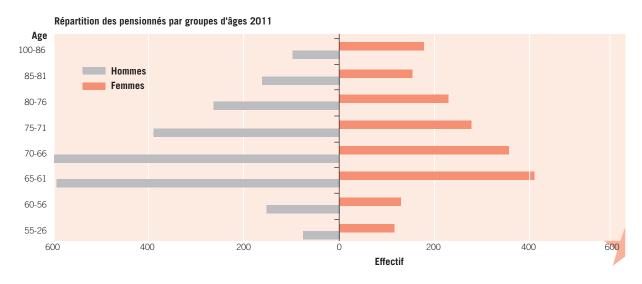
### Pensionnés

Le nombre global de bénéficiaires de rentes est en nette augmentation (+ 302) par rapport aux valeurs des derniers exercices (+106 en 2010 et +146 en 2009). L'effectif total regroupe quelques 4470 bénéficiaires.

On relève pour le détail une augmentation de 272 rentiers au bénéfice d'une rente de vieillesse, une diminution de l'effectif des invalides de 17 assurés, une augmentation des rentes de conjoints (11). Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes. Il avait été relevé dans les précédents rapports que, mesurée sur 10 ans, l'évolution de l'âge moyen des pensionnés de la Caisse reflétait l'évolution démographique générale et attestait de l'accroissement progressif de l'espérance de vie.

### Pyramide des âges des pensionnés 2011





### Moyenne d'âge des pensionnés

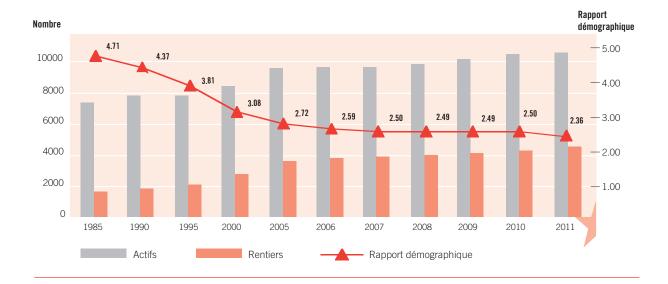
Valeurs 2008 et 2009 selon rapport CPPEV

	Hommes	Femmes
2008	70.50	71.10
2009	70.53	71.41
2010	70.38	71.26
2011	69.32	70.26

Suite à la fusion des caisses au 01.01.2010, nous constations cependant une diminution de l'âge moyen au terme de l'exercice 2010. Cet effet ne pouvait être interprété au sens d'une inversion des tendances démographiques car il résultait de l'intégration de l'effectif plus jeune des pensionnés de la CRPE. Cette tendance baissière est à nouveau constatée au terme de l'année 2011, profitant d'un nombre accru de nouveaux bénéficiaires plus jeunes.

### Rapport démographique

Après une longue et continue dégradation, l'évolution du rapport démographique s'était stabilisée depuis 2008. Cet effet semble se dissiper cette année avec une légère dégradation due à l'augmentation marquée de l'effectif des bénéficiaires et à la stabilisation des assurés actifs (un rapport de 2,36 signifie que pour chaque rentier on compte 2.36 assurés actifs)



Ce rapport entre les assurés et les pensionnés, outre sa valeur statistique, constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

## **Evolution du rapport actifs/rentiers** *Evolution CPPEV*

2006	2007	2008	2009	2010	2011
2.59	2.50	2.49	2.49	2.50	2.36
2.54	2.36	2.37	2.37		

### Autres renseignements statistiques

Rente servie moyenne (H + F)

Traitements assurés Traitement assuré moyen Rentes de retraite assurées Rente de retraite assurée moyenne (H+F) Rentes servies

31.12.20	31.12.2010	+ / - % 2010/2011	2009 CPPEV
704'560'00 66'80			674'417'000 66'800
354'757'00 33'60			341'776'000 33'800
155'588'00 34'90			139'191'000 34'300

Plus faible que lors de l'exercice précédent, la somme des traitements assurés n'a augmenté que de 1,27% (2009/2010 +3,16%). En moyenne le traitement assuré est demeuré quasiment inchangé à CHF 66'800.— de même que la valeur moyenne des rentes de retraite assurées (en légère diminution pour la deuxième année consécutive de 0,3%).

Du côté de l'effectif des bénéficiaires de rentes, on note une nette augmentation des rentes servies (+8,32%) due au nombre élevé des mises à la retraite au cours de l'année sous revue. La rente moyenne servie enregistre quant à elle une légère augmentation de 1,16% (0,58% pour la période antérieure).

#### Ratios

Fortune : capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Fortune : Prestations de libre passage

Fortune : Engagements Cotisations : Rentes

2011	2010	2009 CPPEV
138%	153%	146.1%
129%	131%	120%
65.4%	69.4%	62.8%
108%	105%	105%

En dehors du ratio «cotisations/rentes», les autres indicateurs dépendent directement de l'évolution de la fortune de la Caisse. Ces facteurs suivent par conséquent l'évolution négative de cette der-

nière. La recapitalisation intervenue l'année précédente de 310 millions de francs n'est naturellement pas sans effet sur les indicateurs de l'année 2010.

### Législation sociale

#### Sur le plan cantonal

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP)

### Travaux liés au changement de primauté prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2012:

En janvier 2010, un comité de pilotage, institué par le Conseil d'Etat, a été chargé de conduire et de coordonner les travaux du passage de CPVAL à la primauté des cotisations.

Assisté d'un actuaire conseil ce comité a élaboré un avant-projet de modification de la LIEP, accompagné d'un rapport. Outre la question du changement de primauté, ces documents portaient sur des modifications complémentaires de la LIEP découlant des révisions en cours du droit fédéral en matière de prévoyance professionnelle.

Sur la base des travaux précités, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Les caractéristiques principales de ce projet sont les suivantes:

- Nouveau plan de prévoyance en primauté des cotisations
  - Maintien de l'objectif de prévoyance actuel et notamment de l'âge ordinaire de la retraite.
  - Maintien de la définition actuelle du traitement assuré avec intégration de la prime de performance.

- Baisse du taux technique à 3.5% pour la détermination des engagements en faveur des rentiers et pour la détermination des facteurs de conversion capital/rente.
- Echelles de bonifications d'épargne basées sur un taux d'intérêt annuel pour les assurés actifs de 3%.
- Fixation d'une cotisation nivelée pour les assurés et d'une cotisation échelonnée selon les âges pour les employeurs et maintien sous l'angle global du rapport (43/57) entre les cotisations des assurés et celles des employeurs.
- Régime transitoire en faveur de la génération d'entrée
  - Garantie dynamique dégressive et garantie statique intégrale.
  - Versement à CPVAL d'un montant de CHF 117 mios sous forme de prime unique par l'Etat et de CHF 15 mios sous forme d'annuités ou de prime unique par les institutions affiliées.
- Adaptation des rentes au renchérissement dépendant des possibilités financières de CPVAL.
- Redéfinition de la garantie de l'Etat et versement d'un montant de CHF 450 mios pour renforcer la situation financière de CPVAL.
- Limitation des compétences législatives du canton du Valais aux éléments essentiels de l'organisation et aux aspects concernant le financement.

### Sur le plan fédéral

Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle

Le premier des trois volets de la mise en œuvre échelonnée de la réforme structurelle, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, concernait les mesures destinées à faciliter la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi. Le deuxième, visant à améliorer la gouvernance et la transparence dans les institutions de prévoyance, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011. Enfin, le troisième volet, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, va renforcer la surveillance du 2e pilier, en particulier par l'instauration d'une Commission fédérale de haute surveillance.

En date du 10 juin 2011, le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'ordonnance nécessaires à la mise en œuvre de la réforme structurelle. Les institutions de prévoyance ont jusqu'à fin 2012 pour adapter, si nécessaire, leurs règlements et leur organisation. Enfin, l'entrée en vigueur de la disposition réglant la surveillance des gestionnaires de fortune (art 48f al 3 OPP2) est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Financement des caisses de pensions publiques

Le Conseil fédéral a adopté, le 19 septembre 2008, à l'intention des Chambres fédérales un message modifiant la LPP et portant sur le financement des institutions de prévoyance de droit public (IPDP).

Les Chambres ont adopté la modification le 17 décembre 2010 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le 14 juin 2011, le Conseil fédéral a adopté des dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public, qui visent à garantir leur sécurité financière. Pour ce faire, un objectif de couverture différencié et une recapitalisation à hauteur de 80% en 40 ans sont prévus. En outre, les IPDP deviendront autonomes et devront être détachées de la structure de l'administration sur les plans juridique, organisationnel et financier. La modification correspondante de la LPP est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les IPDP ont toutefois jusqu'à fin 2013 pour se conformer aux exigences en matière d'organisation.

### Etude sur les coûts administratifs du 2e pilier

Une étude menée par l'OFAS et le SECO a révélé que les coûts administratifs de l'exécution du 2<sup>e</sup> pilier s'élèvent à un montant moyen annuel de CHF 391.—par personne assurée.

#### Interventions parlementaires

Le Conseil national a décidé de donner suite aux diverses initiatives suivantes:

- Rachat pour les indépendants n'exerçant plus leur activité lucrative
- Rendement des actifs LPP
- Congé parental et prévoyance familiale facultatifs
- Dépolitisation du taux de conversion minimal
- Introduction d'un taux de cotisation unique
- Simplification du 2<sup>e</sup> pilier
- Juste partage des prestations de sortie en cas de divorce
- Choix des stratégies de placement.

### Placement de la fortune



### L'année boursière 2011

L'année de tous les dangers! Outre le ralentisse-ment économique généralisé, 2011 a été marquée par une conjonction d'évènements extraordinaires de différentes natures. La catastrophe nucléaire de Fukushima en mars a été suivie de la dégradation, par l'agence ment pénalisés par la hausse du pétrole, une progression modeste de l'emploi et un manque de confiance des ménages surendettés et impactés par la baisse de valeur de leur patrimoine immobilier. C'était sans compter sur l'intensification de la crise de la dette en

2011 – Sur fond de ralentissement économique généralisé, les bourses ont évolué de façon très aléatoire, au gré des annonces politiques liées à la crise de la dette, en particulier européenne.

Europe qui, de la Grèce, sous la pression des marchés financiers et des agences de notation, a rapidement contaminé une grande partie des

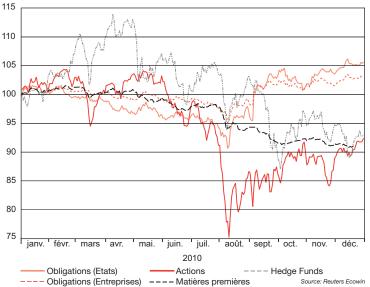
S&P, de la notation de solvabilité à long terme de la dette américaine (de AAA à AA+), suite à l'incapacité des autorités politiques à s'entendre sur la gestion de l'endettement du pays. La crise de confiance déclenchée par cet évènement et accessoirement les craintes de ralentissement économique ont généré une fuite vers la qualité et une violente correction boursière (entre 15% et 25% en franc suisse), difficilement prévisible. Le franc suisse et l'or se sont alors littéralement envolés contre l'ensemble des actifs risqués. Faiblement valorisés, les marchés ont depuis récupéré une partie de leurs pertes, dans un contexte toutefois extrêmement incertain et volatil. Les développements de la crise de la dette européenne ont d'ailleurs rapidement volé la vedette aux Etats-Unis, déclenchant au gré des nombreux sommets et annonces politiques, des mouvements boursiers extrêmement aléatoires. Sur le plan économique, l'Europe avait toutefois mieux débuté l'année que les Etats-Unis, particulièrepays européens: Portugal, Espagne, Italie et aujourd'hui même la France dont le AAA est sérieusement remis en question. Si l'économie américaine a repris un peu de couleurs dans le courant du deuxième semestre, la situation conjoncturelle en Europe s'est par contre en core dégradée: un nombre croissant de nations est entré ou s'est approché de la récession. L'absence de pouvoir central et le manque de cohésion politique, conjugués à des problèmes structurels graves dans plusieurs pays du sud, à la fois endettés chroniquement (sur le plan publique et / ou privé) et en forte perte de compétitivité, rendent cette crise encore plus difficile à maîtriser.

Les pays émergents, moins concernés par les problèmes du monde occidental, ont globalement affiché des croissances solides, proches même de la surchauffe. A l'inverse des grandes nations (qui ont toutes ramené leurs taux d'intérêts quasiment à

zéro), les politiques monétaires de ces pays avaient pour objectifs le ralentissement de l'activité et la maîtrise de l'inflation. Cela n'a d'ailleurs pas manqué de pénaliser fortement ces marchés boursiers qui, paradoxalement, ont le plus lourdement chuté.

Îlot privilégié, dès le milieu de l'année, la Suisse a également été rattrapée par la crise. En effet, ses exportations sont désormais marquées par le tassement conjoncturel de ses principaux partenaires. L'envolée du franc, fortement surévalué notamment vis-à-vis de l'Euro (qui a frôlé la parité), a amené la Banque Nationale Suisse à prendre une décision inédite: fixer un niveau plancher de 1.20 pour l'EUR / CHF. Courageuse et salvatrice à court terme, pour éviter que la croissance helvétique ne plonge trop fortement, celleci n'est néan-moins pas dénuée de risques.

### performances des marchés financiers





www.bcvs.ch

### Perspectives

2012 sera sans conteste l'année de tous les défis. Aujourd'hui plus que jamais, il est difficile d'émettre des pronostics, tant la tournure des événements dépendra des décisions politiques à venir. D'emblée, vu les problèmes structurels des pays développés, le scénario de forte

2012 - Sur le plan mondial, la reprise devrait se poursuivre à un niveau modéré. Dans la zone euro un recul de l'activité, dont l'ampleur dé-pendra de l'évolution de la crise de la dette, est à craindre. Attention toutefois à ne pas céder à un pessimisme exagéré.

croissance peut être éliminé. Le surendettement, les perspectives d'emploi mitigées et les mesures d'austérité des Etats freineront en effet les ménages dans leurs dépenses. Il serait toutefois erroné de céder à un pessimisme exagéré. Les Etats-Unis ne rechuteront probablement pas en récession. Des taux d'intérêts très bas, un marché immobilier désormais plus surévalué, des revenus des ménages en progression raisonnable et des entreprises en bonne santé devraient effectivement jouer en faveur d'une poursuite de la reprise dans cette partie du monde. De même, la **Chine ne devrait pas ralentir de façon prononcée**, grâce à la flexibilité monétaire dont disposent les autorités, maintenant que l'inflation a commencé à refluer.

Indéniablement, le danger conjoncturel vient de la zone **euro**. Celle-ci aura de la peine à éviter un recul de l'activité au cours du premier semestre 2012. Une bonne partie des pays pâtiront de l'impact des politiques d'austérité, des difficultés de financement ou des taux d'intérêts élevés, dans un contexte de manque évident de confiance. La contagion de la crise à l'Italie et à l'Espagne augmente les enjeux puisque, en cas de dérapage, la récession plus profonde qui s'en suivrait pourrait fragiliser la reprise mondiale. Cela devrait néanmoins favoriser la recherche par tous les acteurs, y compris l'Allemagne,

> de solutions permettant la survie de la monnaie unique, dans une forme certes différente. Les récents efforts visant à une meilleure intégration politique, à une gouvernance fiscale commune et à des

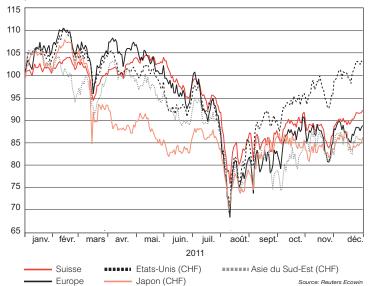
réformes majeures dans les pays du sud de l'Europe vont dans ce sens. Toutefois, il faudra également compter sur la mise en place de mécanismes de solidarité plus importants pour soutenir, pendant un certain temps encore, les finances et la croissance des pays les plus faibles.

Dans ce contexte, la progression des prix restera contenue dans les pays développés. Les banques centrales maintiendront leurs taux d'intérêts proches du plan**cher, pendant la majeure partie de l'année**. Une forte hausse des rendements obligataires est donc peu probable. Néanmoins, les obligations les plus sécurisantes, assurant la stabilité des portefeuilles, ne sont plus attrayantes vu leur rendement quasiment nul. Les créances d'entreprises sont donc à privilégier sur une base diversifiée, en fonction du niveau de risque.

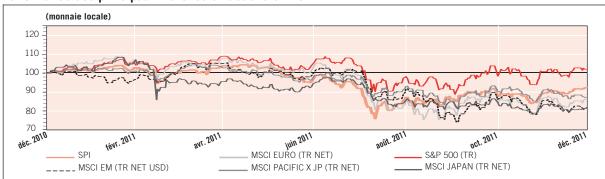
Les actions devraient rester volatiles face aux incertitudes et aux enjeux majeurs liés à l'ampleur du ralentisse-

> ment économique, à l'évolution de la crise de la dette en Europe et aux Etats-Unis et finalement aux élections présidentielles américaines. Pour le premier semestre, nous anticipons plutôt une évolution dans un canal latéral large qu'un recul marqué et persistant des cours, qui tiennent déjà en partie compte de l'inéluctable ralentissement des bénéfices. Sous réserve de confirmation, une tendance plus favorable pourrait se concrétiser, dans la deuxième partie de l'année, vu les évaluations faibles et des rendements aux dividendes largement supérieurs aux rendements obligataires. Dans les turbulences actuelles, il y a lieu de privilégier une attitude pragmatique, disciplinée et réactive avec néanmoins un biais prudentiel. Même s'ils ne peuvent anticiper tous les effets d'annonces politiques et / ou financiers, nos indicateurs de risque économique nous fournissent des repères importants pour naviguer avec prudence dans cette période particulière. Sion, le 31 décembre 2011.

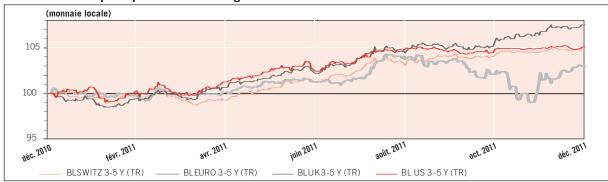
#### performances des marchés actions



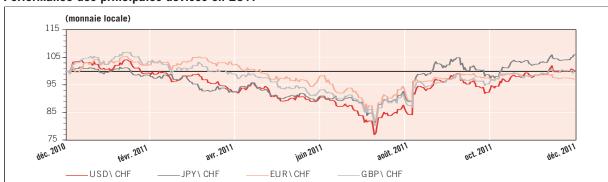
### Performance des principaux marchés en actions en 2011



### Performance des principaux marchés obligataires en 2011



### Performance des principales devises en 2011



### **POLITIQUE DE PLACEMENT**

Printemps arabe, inondations, tremblements de terre, tsunami, tous les ingrédients de l'angoisse étaient réunis au 1er trimestre. Ces évènements ont en commun de donner des prétextes aux «spéculateurs» d'intervenir avec plus ou moins de virulence sur les marchés financiers et de créer des situations de crise épidermiques à même de déstabiliser les investisseurs les plus sereins. L'activité de gestion du 1er trimestre s'est donc concentrée sur des adaptations tactiques entre classes d'actifs. En fin de trimestre, CPVAL a augmenté ses investissements en

actions (CHF 20 mios) et en matières premières (Pétrole CHF 10 mios) au détriment de placements obligataires CH (CHF 25 mios).

CPVAL n'a fait que peu d'investissements durant le 2e trimestre; en effet, celui-ci était caractérisé par une forte baisse des indices boursiers suite aux inquiétudes liées au problème de la dette des Etats. Dans cet environnement, les performances des marchés en CHF ont été globalement négatives et il était difficile de se déterminer quant à la direction que les marchés allaient prendre, surtout si la dette américaine devait être remise à sa juste valeur. Les données macro-économiques et les indicateurs avancés

des pays développés étaient globalement mitigés. Quant aux pays émergents, confrontés à une hausse de l'inflation, ils continuaient à opérer des tours de vis monétaires, ce qui impactait aussi la croissance économique mondiale. CPVAL profitait de cet environnement pour restructurer la classe d'actifs des obligations en monnaies étrangères et augmenter (CHF 10 mios) celle de l'immobilier étranger.

Le 3e trimestre n'a pas amené de réponses claires quant à la solution liée au problème de l'endettement des Etats, de sorte que les marchés ont poursuivi leur baisse. Dans ce contexte d'incertitudes, la meilleure stratégie à suivre pour CPVAL restait la diversification et la poursuite d'une politique fortement liée à la stratégie de la Caisse. Quelques prises de bénéfice ont été réalisées dans la classe d'actifs Immeubles suisses (CHF 17 mios). Par ailleurs, et de façon exceptionnelle, CPVAL a eu recours à des instruments

financiers dérivés pour réagir à la forte baisse des marchés suite à l'annonce de la dégradation du rating américain. Cette opération rapidement clôturée à permis de rapporter à la Caisse un gain de CHF 300'000.— dans un marché baissier.

Le dernier trimestre 2011 aura été globalement bénéfique pour les marchés actions. Toutefois, ces bonnes performances n'auront cependant pas permis de finir l'année en territoire positif et ceci principalement suite au troisième trimestre fortement négatif que la Caisse a traversé. CPVAL n'aura pris que très peu de paris marqués sur l'ensemble de l'année. Une politique de placement prudente combinée avec une tactique très proche de la stratégie long terme et un soin particulier dans l'analyse des principales classes d'actifs n'auront pas permis d'apporter un résultat positif en 2011.

### Répartition des investissements 2011

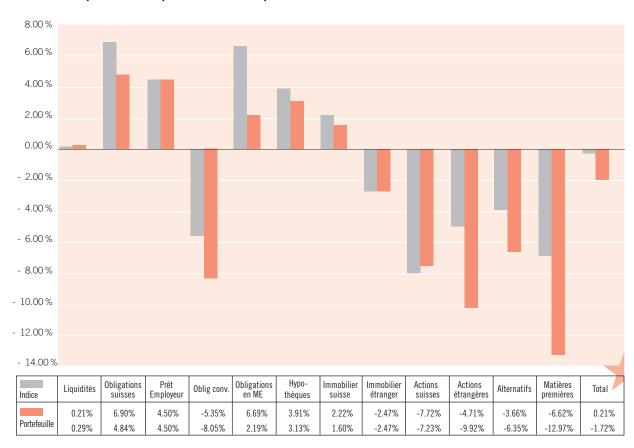
En valeur nette (compte tenu des ventes réalisées en cours d'année), la caisse a investi **18,1 millions de francs en 2011**:

Halics ell 2011:	Investissements	En %
Placements à revenus fixes		LII 70
	F1/1F4/700	
Obligations suisses	-51'154'700	
Prêt à l'employeur	4/00/000	
Hypothèques Obligations on M.F.	- 4'680'000 1'020'200	
Obligations en M.E.	- 1'939'300	
Total	-57'774'000	
Actions		
Actions suisses	18'107'100	23.9%
Actions étrangères	10'505'900	13.8%
Total	28'613'000	37.7%
Immobilier		
Immobilier Suisse	11'689'800	15.4%
Immobilier étranger	15'236'100	20.1%
Total	26'925'900	35.5%
Placements non-traditionnels		
Fonds de Hedge Funds	-2'719'100	-3.6%
Matières premières	23'038'600	30.4%
Total	20'319'500	26.8%
Total général	75'858'400	100%

### Commentaire par groupe de placement

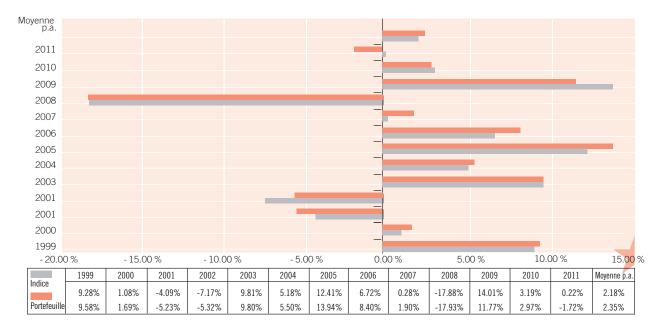
- les placements à revenu fixe ont été très nettement réduits. L'introduction dans l'allocation de la classe d'actifs Prêt à l'employeur ainsi que la faible attente de rentabilité de cette classe justifient cette réduction.
- La partie actions a été augmentée par le biais de placements indiciels en fin de premier trimestre de sorte à conserver une exposition légèrement inférieure à celle recommandée par la stratégie (26,7% vs 28%).
- les placements immobiliers se sont concentrés sur des investissements en direct pour la partie suisse. L'essentiel des investissements s'est porté
- sur la fin des travaux de l'immeuble Sandmatte à Brigue ainsi que sur le début des constructions Torsa à Sierre (investissements prévus d'environ CHF 21 mios) et Troilletta à Monthey (investissements prévus d'environ CHF 33 mios). La partie Immeuble étranger a été renforcée par l'acquisition d'une fondation de l'UBS investissant dans des fonds immobiliers détenant des immeubles répartis à travers le monde entier.
- dans les classes d'actifs non-traditionnels, quelques ventes de parts bloquées ont été réalisées sur les placements alternatifs (classe en restructuration). Les Matières premières ont été complétées par l'acquisition de certificats indiciels sur l'or et sur le pétrole.

### Résultats de placement et performances comparatives au 31.12.2011



Le tableau des performances comparatives montre que la performance effectivement réalisée par la caisse en 2011 est en ligne avec celles réalisées par les principales caisses publiques, même si cette année, celle-ci reste inférieure à l'indice. Sur le plus long terme, la performance annualisée glissante de CPVAL est encore bien supérieure à celle de l'indice de référence.

#### Performances CPVAL 1999 - 2011



#### Rendements 2011

Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice Credit suisse)

- 0,56% p.a.

Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice UBS)

- 0,47% p.a.

Indice LPP-25+ (20% d'actions)

- 0,94% p.a.

Indice LPP-60+ (45% d'actions)

- 3,93% p.a.

### Brèves explications du résultat:

Si le résultat absolu négatif s'explique par les performances désastreuses des marchés actions et par la force du CHF, la diversification dans des classes d'actifs comme les obligations suisses et étrangères, le prêt à l'employeur et l'immobilier suisse, a permis d'adoucir quelque peu le résultat global.

D'autre part, CPVAL, comme tous les 3 ans, a procédé à une réactualisation de l'évaluation de son parc immobilier et a amorti la valeur de ses immeubles à concurrence de CHF 13 mios. Cette opération a coûté 0,53% de performance annuelle et explique le résultat en demi-teinte de cette classe d'actif (+1,60%). En comparaison avec son indice de référence global, le résultat relatif obtenu montre une sous-performance de 1,9% (-1,7% contre 0,2%). L'explication de cet écart se résume principalement de la façon suivante:

- 1) Duration obligataire plus courte sur les obligations suisses: 0,25%;
- 2) Pas suffisamment d'investissement aux Etats-Unis, en USD et en JPY, de même qu'une trop grande exposition dans les pays émergents et en Euro: 1%;

- 3) Composition de la classe d'actifs Matières premières trop orientée sur l'or et les énergies renouvelables: 0.30%:
- 4) Impact gestionnaires et choix tactiques: 0,35%. Ces éléments ont toutefois une connotation très court terme et ne doivent pas être remis en question étant donné la vision long terme poursuivie par CPVAL.

En conclusion, l'exercice 2011 doit être considéré comme un mauvais exercice en terme absolu avec un résultat de -1,72%. Sur les 13 dernières années (1999-2011), la performance de placement affiche une moyenne annuelle de 2,35% contre 2,18% pour l'indice de référence de la Caisse. C'est un résultat qui se situe en dessous de l'objectif de rendement à long terme retenu selon les hypothèses de la Caisse à 4,5%. Sur les 20 dernières années toutefois, la rentabilité annuelle est encore d'environ 5%.

L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2011 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité ainsi que les limites de l'OPP2.

# Bilan au 31 décembre 2011

		31.12.2011	31.12.2010
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	6.4	2'426'047'342.58	2'470'301'658.57
Liquidités		157'597'214.16	116'598'007.26
Créances à court terme		15'503'980.82	18'369'571.81
Obligations et autres créances de débiteurs s	suisses	635'381'832.65	682'487'670.48
Obligations de débiteurs étrangers		207'641'868.78	208'001'208.53
Actions de sociétés suisses		350'535'506.75	369'261'727.06
Actions de sociétés étrangères		293'892'632.37	317'352'945.68
Immeubles et fonds immobiliers suisses		452'215'036.56	446'935'085.74
Fonds immobiliers étrangers		82'480'668.54	71'873'882.33
Placements non-traditionnels		94'988'883.47	104'864'102.51
Prêts hypothécaires		26'863'629.19	31'473'082.45
Matières premières		108'826'518.49	102'977'718.72
Autres actifs		119'570.80	106'656.00
Compte de régularisation actif	7.1	3'880'210.24	3'693'671.50
TOTAL DE L'ACTIF		2'429'927'552.82	2'473'995'330.07

		31.12.2011	31.12.2010
<b>PASSIF</b> a	nnexe	CHF	CHF
Dettes		11'139'458.88	9'118'664.83
Prestations de libre passage et rentes		10'434'337.43	6'423'758.16
Autres dettes	7.2	705'121.45	2'694'906.67
Compte de régularisation passif	7.3	2'072'324.53	286'190.85
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'696'487'967.00	3'549'055'617.00
Capital de prévoyance assurés actifs		1'875'438'000.00	1'884'530'000.00
Capital de prévoyance rentiers		1'755'445'000.00	1'611'901'000.00
Provision pour adaptation des bases techniques	5.7	65'356'000.00	52'446'000.00
Provision pour affaires juridiques	5.7	248'967.00	178'617.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Fonds libres (+) / Découvert (-)		-1'279'772'197.59	-1'084'465'142.61
Situation découvert en début de période		-1'084'465'142.61	-1'233'030'149.91
Excédent des produits (+) / charges (-)		-195'307'054.98	148'565'007.30
TOTAL DU PASSIF		2'429'927'552.82	2'473'995'330.07

# Compte d'exploitation au 31.12.2011

	2011	2010
annova	CHF	CHF
annexe	164'046'596.53	472'237'495.57
Cotisations et apports ordinaires et autres Cotisations des salariés	62'823'534.85	61'334'777.95
Cotisations de l'employeur	83'775'579.30	81'795'623.55
Cotisations de l'employeur  Cotisations supplémentaires des salariés  7.4	1'790'763.90	1'563'236.60
Cotisations supplementaires de l'employeur 7.4  Cotisations supplémentaires de l'employeur 7.4	10'254'737.30	9'916'000.55
Primes uniques et rachats 7.4	5'401'981.18	7'627'856.92
Versement unique de l'employeur pour assainissement	0.00	310'000'000.00
versement unique de remployeur pour assamissement	0.00	310 000 000.00
Prestations d'entrée	28'912'639.80	28'452'470.61
Apports de libre passage	26'013'985.45	26'016'494.24
Remboursement de versements anticipés	2'898'654.35	2'435'976.37
pour la propriété du logement / divorce		
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	192'959'236.33	500'689'966.18
Prestations réglementaires	-148'615'067.25	-141'575'478.80
Rentes de vieillesse 7.5	-111'221'457.25	-104'959'079.35
Rentes de survivants	-17'442'318.00	-17'294'643.95
Rentes d'invalidité	-4'719'696.15	-4'992'194.75
Autres prestations réglementaires 7.6	-13'697'179.10	-13'610'625.90
Prestations en capital à la retraite ou au décès	-1'534'416.75	-718'934.85
r restations on capital a la retraite ou du déces	1001110.70	, 10 30 1.00
Prestations extra-réglementaires	0.00	0.00
Prestations de sortie	-36'533'202.65	-32'157'101.97
Prestations de libre passage en cas de sortie	-26'414'734.80	-20'295'006.15
Versements anticipés pour la propriété		
du logement / divorce 7.7	-10'118'467.85	-11'862'095.82
N/		
Dépenses relatives aux prestations et versements anticinés	-185'148'269 90	-173'732'580 77
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-185'148'269.90	-173'732'580.77
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance,		
et versements anticipés	-185'148'269.90 -147'432'350.00	-173'732'580.77 -234'964'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance,		
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8		
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	-147'432'350.00	-234'964'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	<b>-147'432'350.00</b> 9'092'000.00	<b>-234'964'000.00</b> -144'290'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	<b>-147'432'350.00</b> 9'092'000.00	<b>-234'964'000.00</b> -144'290'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers Constitution de provisions pour vieillissement	-147'432'350.00 9'092'000.00 -143'544'000.00	-234'964'000.00 -144'290'000.00 -187'654'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers Constitution de provisions pour vieillissement de l'effectif 5.7	-147'432'350.00 9'092'000.00 -143'544'000.00	-234'964'000.00 -144'290'000.00 -187'654'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers Constitution de provisions pour vieillissement de l'effectif 5.7 Constitution de provisions pour abaissement	-147'432'350.00 9'092'000.00 -143'544'000.00 -12'910'000.00	-234'964'000.00 -144'290'000.00 -187'654'000.00 -52'446'000.00
et versements anticipés  Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions 7.8  Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers Constitution de provisions pour vieillissement de l'effectif 5.7 Constitution de provisions pour abaissement du taux technique 5.7	-147'432'350.00 9'092'000.00 -143'544'000.00 -12'910'000.00 0.00	-234'964'000.00 -144'290'000.00 -187'654'000.00 -52'446'000.00

		2011	2010
an	nexe	CHF	CHF
Charges d'assurance		-656'275.90	-966'484.65
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-656'275.90	-966'484.65
Résultat net de l'activité d'assurance		-140'277'659.47	91'026'900.76
Résultat net des placements	6.7	-51'943'424.88	59'875'647.98
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passa	_	-446'753.93	1'523'181.63
Obligations et autres créances de débiteurs suisse	S	25'609'280.37	23'716'187.59
Obligations de débiteurs étrangers		1'813'925.56	-15'809'441.06
Actions de sociétés suisses		-28'041'970.05	19'312'671.88
Actions de sociétés étrangères		-32'388'955.60	943'742.00
Immeubles et fonds immobiliers suisses		7'437'236.82	23'019'278.24
Fonds immobiliers étrangers Placements non-traditionnels		-3'004'440.67 -6'820'502.88	91'033.38
Créances en titres hypothécaires		1'072'523.54	1'779'325.17 1'314'028.98
Matières premières		-15'777'938.17	5'436'905.42
Frais d'administration de la fortune	7.9	-2'031'516.60	-1'857'510.25
Rétrocessions de commissions	7.5	2 001 010.00	1007 010.20
sur produits de placements		635'686.73	406'245.00
Dissolution / Constitution de provisions non technique	s	0.00	0.00
Autres produits		0.00	262'663.78
Frais d'administration		-3'085'970.63	-2'600'205.22
	7.10	-3'085'970.63	-2'600'205.22 -2'600'205.22
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitu	tion		
de la réserve de fluctuation de valeurs		-195'307'054.98	148'565'007.30
Constitution / Dissolution de la réserve			
de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / charges (-)		-195'307'054.98	148'565'007.30

### Annexe aux comptes annuels 2011

### ■ 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Tel qu'en dispose la Loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP - Art 3bis) CPVAL est issue au 1er janvier 2010 du processus de fusion par absorption de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais - CPPEV- et de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant de l'Etat du Valais (CRPE). Le statut d'institution indépendante de droit public dotée de la personnalité juridique dont bénéficiait la CPPEV a été maintenu sans modification. Le but de CPVAL consiste à mettre en oeuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

### LIEP - Art. 3bis<sup>2</sup> Fusion

- <sup>1</sup> Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il est opéré une fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE.
- <sup>2</sup> Les actifs et passifs de la CRPE sont transférés à cette date à la CPPEV par succession universelle.
- <sup>3</sup> Les personnes affiliées à la CRPE sont transférées à cette même date à la CPPEV, avec tous leurs droits et obligations.
- <sup>4</sup> La CRPE est radiée du registre de la prévoyance professionnelle.
- <sup>5</sup>La caisse issue de la fusion prend la nouvelle dénomination de CPVAL.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du canton du Valais, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP)
- Règlement de base du 20 janvier 2010

- Règlement d'organisation du 24 février 2010
- Règlement provisoire de l'assemblée des délégués du 21 avril 2010
- Règlement de placement du 24 février 2010 et ses modifications du 17.08.2011
- Règlement immobilier du 21 avril 2010 et ses modifications du 23.11.2011
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010
- Règlement de direction du 23 décembre 2009
- Règlement des compétences et des signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 13 juillet 2009
- Convention portant sur l'achat d'années d'assurance par acomptes du 27 février 2007.

### 1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans
- la direction
- l'organe de contrôle, représenté par l'Inspection cantonale des finances.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

### Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres dont les noms figurent en page 2 du rapport de gestion. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par les assemblées des délégués de la CPPEV et de la CRPE en 2009 pour 2010 et confirmé dans leur mandat pour la période 2011 à fin 2013 lors de la 1ère assemblée des délégués de CPVAL qui s'est déroulée en date du 23 juin 2010. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la période 2010 - 2013 par décision du Conseil d'Etat du 8 novembre 2009.

#### 1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

### 1.6 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle La Caisse a désigné la société Aon Hewitt SA à Neuchâtel, en qualité d'expert agréé au sens de l'article 53 al. 2 de la LPP. Elle est représentée par Monsieur Jean-Marc Wanner, expert en assurances de pension.

### Organe de contrôle

Conformément à la LIEP, l'inspection cantonale des finances fonctionne comme organe de contrôle chargé de vérifier la gestion, la comptabilité et le placement de la fortune.

### Conseillers - Médecins-conseil:

Dr med. Bernhard Aufdereggen - Viège,

Dr méd. Stéphane Berclaz - Sierre,

Dr méd. Pierre-Marie Dufour - Sion,

Dr méd. Pierre Féraud - Sion,

Dr med. Claudius Heimgartner - Viège,

Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,

Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,

Dr méd. François Kuntschen - Monthey,

Dr med. Stefan Loretan - Brigue,

Dr méd. Georges Perraudin - Martigny.

### Consultants financiers:

Coninco SA, Vevey, par MM. O Ferrari et A. Koehli pour l'audit des placements, les recommandations trimestrielles et l'attestation de performance.

Monsieur Serge Darioli, Plurigestion SA, en tant que conseiller financier de la commission de placement.

#### Autorité de surveillance

La Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton du Valais.

#### 1.7 Institutions affiliées

Sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Etat, le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Aucune nouvelle affiliation n'a eu lieu en 2011.

### Etat des institutions affiliées au 31.12.2011 Nom de l'institution et nombre d'assurés

	2011	2010
Abbaye de St-Maurice	1	1
AEMO	7	6
ASA-Valais	7	8
Asile des Aveugles	1	2
Association Marque Valais	5	5
Association valaisanne		
d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne		
de compensation	138	124
Caisse publique cantonale		
valaisanne de chômage	37	40
Centre de Compétences		
Financières SA	8	8
CimArk SA	18	17
Cité Printemps	36	35
CIVAF-Caisse d'allocations familiales	0	16
Conseil de Fabriques	0	2 12
Conservatoire Tibor Varga	9	12
Coteau du Soleil Divers Communes	122	124
Divers cycles d'orientation	47	38
Ecole cantonale d'Art du	47	30
Valais (ECAV)	149	135
Eméra	135	126
Evêché de Sion	1	3
FOVAHM	179	169
HEVs2	143	141
Insieme	239	226
Institut central des hôpitaux valaisans	1	2
Institut Don Bosco	17	17
Institut Ste-Agnès	8	8
Interprofession des fruits et des légume		3
Kinderdorf St-Antonius	33	30
Kloster St-Ursula	0	1

La Clastavia	0		Catara CA		C 1
La Chaloupe	8	6	Satom SA	68	64
La Fontanelle	21	23	Schlosshotel Leuk	9	7
Ligue Valaisanne contre la Toxicom	nanie 83	83	Société valaisanne de patronage	3	3
Maya Joie	1	1	SOL Swiss Occidental Leonardo	6	6
Office cantonal AI	149	139	St-Raphaël	62	61
OPRA	30	34	Universitäre Fernstudien Schweiz	59	62
Orif	103	105	Valais Tourisme	19	16
ORP Martigny	25	27	Divers	46	_
ORP Monthey-St-Maurice	20	23	Au total	2182	2081
ORP Sierre	19	19			
ORP Sion	39	39			
Pro Senectute	28	26			
Promotion Santé Valais	34	33			
RAV Brig	21	20			
Rero	23	21			
Réseau de coopération et promo	tion				
économique du VS Romand	9	4			
Réseau Santé Valais	25	30			

La rubrique «divers» rassemble en majorité des enseignants pour des heures éparses rémunérées directement par les communes.

### ■ 2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs	2011	2010	2009
Situation au 1er janvier	10721	10100	9770
+ Admissions	1084	1055	977
./. démissions	645	441	426
./. mises à la retraite	363	234	197
./. nouveaux rentiers invalides	49	30	15
./. décès d'assurés actifs	12	13	9
Effectif au 31 décembre	10736	10437	10100
Augmentation nette	+ 15	+ 337	+ 330

La différence de l'effectif entre le 31.12.2010 et le 01.01.2011 est due à une modification du principe de comptage prenant en compte dès 2011 le nombre de rapports de prévoyance et non plus le nombre de personnes assurées (284 assurés ont 2 rapports de prévoyance). Le nombre d'admissions comprend 965 nouvelles admissions et 119 nouveaux rapports de prévoyance pour des personnes déjà assurées.

### 2.2 Mouvement des pensionnés

A fin 2010 CPVAL totalisait 4168 bénéficiaires de rentes.

Catégories de rentes à fin 2011	Total	Evolution 2011
oategories de fentes a fin 2011		
Rentes de retraite	3278	+ 272
Rentes d'invalidité (*)	199	- 17
Rentes de conjoint	700	+ 11
Rentes d'enfants	293	+ 36
Total	4470	+ 302

<sup>(\*)</sup> l'effectif total des assurés invalides est de 209 personnes dont 10 ne bénéficient d'aucune prestation pour cause de surassurance.

Evolution annuelle des rentes par catégorie, 2000-2011 De 2000 à 2009 données de la CPPEV

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rentes de retraite	1098	1176	1223	1251	1308	1398	1480	1555	1604	1696	3006	3278
Rentes d'invalidité	108	121	133	133	128	138	137	127	127	125	216	199
Rentes de conjoint	371	379	400	420	430	442	456	460	476	494	689	700
Rentes d'enfants	115	126	125	123	130	138	151	182	173	177	257	293
Total	1692	1802	1881	1927	1996	2116	2224	2324	2380	2492	4168	4470
Moyenne d'âge des pensionnés (sans les enfants)	68,5	68,5	68,2	70,1	70,4	69,9	70,03	70,39	70,72	70,89	70,78	70,21

### ■ 3. Nature de l'application du but de la Caisse

### 3.1 Explication du plan de prévoyance valable jusqu'au 31.12.2011

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 17<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) dès que l'assuré atteint l'âge de

- 22 ans en catégories 1 et 4 (retraite ordinaire à 62 ans)
- 22 ans 6 mois en catégories 2 et 5 (retraite ordinaire à 60 ans).

La catégorie 3 (âge de retraite ordinaire à 58 ans) a été supprimée lors de l'entrée en vigueur du règlement de base du 7 février 2007; les assurés précédemment classés dans cette catégorie sont désormais classés en catégorie 2.

Le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des prestations. La rente de retraite dépend du nombre d'années de cotisations en assurance complète. Chaque année de cotisation donne droit à un

taux de rente de 1,5% du traitement assuré en catégorie 1 et 4 et de 1,6% du traitement assuré en catégorie 2 et 5. La pension complète de 60% du traitement assuré s'obtient ainsi après 40 ans, respectivement 37,5 ans de cotisations. La rente d'invalidité est calculée selon le nombre d'années possible d'assurance jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. La rente de conjoint survivant représente le 60% de la rente de retraite.

### Rente-pont AVS

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 27'840.– dès le 1er janvier 2011). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

### 3.2 Financement, méthode de financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit: traitement AVS (sans 13e)./. facteur de coordination de 15%.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant:

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 4	Catégorie 5
	retraite 62 ans	retraite 60 ans	retraite 62 ans	retraite 60 ans
Employeur	11.7%	13.3%	11.1%	12.7%
Assuré(e)	8.8%	9.8%	8.4%	9.4%
Cotisation totale	20.5%	23.1%	19.5%	22.1%

#### Cotisation d'assainissement

En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1.5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement. Toutefois, sont exonérées de cette cotisation les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel sont couverts à 100%.

#### Autres sources de financement

Les autres sources de financement sont :

- les cotisations de rappel lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune

### Dérogation au principe du bilan en caisse fermée et garantie des prestations

Par décision du 28 juin 1989, l'Autorité cantonale de surveillance, sur la requête de l'expert agréé de la Caisse, a autorisé la CPPEV à déroger au principe du bilan en caisse fermée, conformément à l'article 45 OPP2. L'autorisation étant fondée sur la garantie de la couverture des engagements réglementaires de la Caisse par l'Etat du Valais, celle-ci a été confirmée par l'entrée en vigueur de la LIEP (article 7) au 1er janvier 2007.

### ■ 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### **4.1** Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26\*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

\*Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes Nº 26

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires de la BCVs.

### Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur de remboursement.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants:

- taux d'intérêt de base de 4% (taux correspondant au taux technique de la Caisse dès 2012 y compris une marge de 0,5%) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Elle l'a été courant 2011. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF, « Discounted Cash-flow ».

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

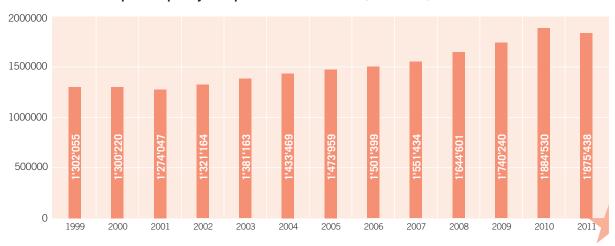
Par rapport à l'exercice 2010, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

### **■ 5.** Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs (en milliers)



Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs

	2011	2010
Début de l'exercice	1'884'530'000	1'740'240'000
Fin de l'exercice	1'875'438'000	1'884'530'000
Augmentation	-9'092'000	+144'290'000
Soit en pourcent	-0.48%	+8.29%

Pour la première fois depuis les 10 dernières années, les engagements en faveur des actifs a subi une diminution. Le nombre important d'assurés ayant choisi de cesser leur activité au profit de la retraite ainsi que la faible évolution des salaires (renchérissement de 0,6% accordé par l'Administration Cantonale) expliquent cette diminution de 0,48%.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit:

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2011	2010
Avoirs de vieillesse au 1er janvier (1) Bonifications de l'année Libres passages LPP encaissés Intérêts sur libres passages Intérêts sur avoirs cumulés	787'913'161.10 62'303'053.10 18'792'394.20 160'342.30 15'174'034.25	749'152'153.52 60'105'705.95 14'443'537.92 277'114.45 14'555'734.35
Avoirs de vieillesse avant les déductions A déduire les sorties :	884'342'984.95	838'534'246.19
Démissions, versements anticipés, décès, retraites Invalides	-80'994'583.43 - 4'426'966.15	-46'642'713.89 -2'903'461.30
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	798'921'480.37	788'988'071.00
1) La différence de -1'074'909.90 au 31.12.2010 / 01.01.2011 est due à des modifications rétroactives sur l'année précédente		
Salaires coordonnés Salaires coordonnés des invalides Somme des salaires coordonnés LPP	481'187'039.90 -5'402'196.60 475'784'913.30	465'648'264.00 -5'172'396.30 460'475'867.70

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, d'un intérêt de 2,00% (valable dès le 01.01.2009).

### Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté en 2010 et 2011 les montants suivants:

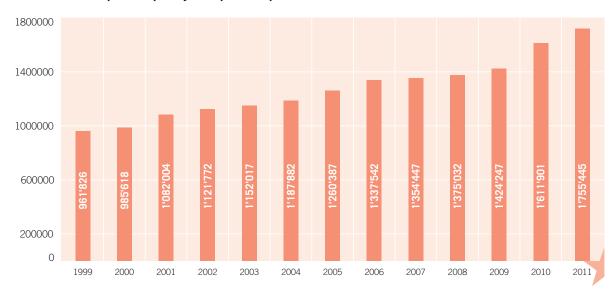
	Taux	2011	Taux	2010
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.07 %	333'049.45	0.07 %	322'333.10
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.01%	334'624.45	0.02%	658'619.10
Total		667'673.75		980'952.20
Droit aux subsides		-5'595.85		-3'313.60
Montant net dû		662'078.05		977'638.60

<sup>(1)</sup> en % des salaires coordonnés pro rata temporis

Tenant compte des subsides octroyés à la Caisse par le Fonds de garantie pour l'année 2010 de CHF 6'665.50 et d'une correction en diminution du montant dû à reporter sur l'exercice 2012 de CHF 863.35, le montant figurant au compte d'exploitation se porte à CHF 656'275.90.

<sup>(2)</sup> en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

### 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (en milliers)



	2011	2010
Début de l'exercice	1'611'901'000	1'424'247'000
Fin de l'exercice	1'755'445'000	1'611'901'000
Augmentation	+143'544'000	+187'654'000
Soit en pourcent	+8.91%	+13.18%

Après une évolution importante des engagements à fin 2010 de plus de 13% – résultant en grande partie de l'adoption d'une nouvelle base technique et d'un taux technique de 4% – l'augmentation des engagements au 31.12.2011 demeure soutenue. Elle est due en grande partie au nombre important de mises à la retraite (363 nouveaux bénéficiaires).

### 5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Sa mission consiste aussi à déterminer périodiquement, en principe tous les trois ans, par l'établissement d'un bilan technique en caisse ouverte, si l'institution offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. Les dernières expertises ont été réalisées en 2009 dans le cadre des travaux liés à la fusion des caisses étatiques de prévoyance puis une nouvelle fois en 2011 dans le cadre des travaux préparatoires au changement de primauté prévu par les dispositions cantonales.

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

L'évaluation des engagements de prévoyance à l'égard des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des pensions en cours) est effectuée par l'expert agréé de la Caisse compte tenu des bases techniques VZ 2005 selon un taux technique de 4.5% pour les assurés actifs et de 4% pour les prestations de rentes (jusqu'à fin 2009 EVK/ PRASA 2000 à 4,5%).

# **5.7 Modification des bases et hypothèses techniques** *Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)*

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010, une nouvelle provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être reconstituée. Le taux s'élevait à 1,5% à fin 2010 et est ensuite augmenté chaque année de 0.3%. Le montant provisionné au 31.12.2011 s'élève ainsi à 65,356 millions de francs (en augmentation pour 2011 de CHF 12,91 millions).

### Provision pour affaires juridiques

Sous cette rubrique figurent les valeurs des prestations dont le droit fait l'objet de contestation et en attente d'un jugement définitif.

### 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture des engagements de prévoyance est calculé conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2). Il est établi sur la base de la fortune de la Caisse au 31 décembre.

Au 31 décembre 2011, le degré de couverture de la Caisse attesté par l'expert agréé atteint 65.4%. Ce chiffre découle des éléments d'engagement et de fortune suivants:

### en CHF

### Fortune selon art. 44, al. 1 OPP2

- prestations de libre passage des actifs
- réserves mathématiques des pensionnés

Provision pour l'adaptation des bases techniques (longévité)

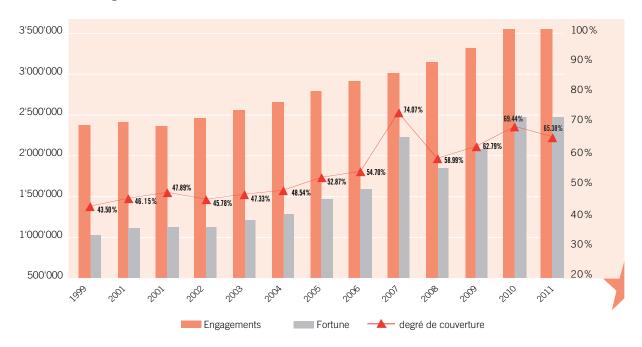
### Total des engagements

### Découvert technique

Degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1

31.12.2011	31.12.2010
2'416'715'769.41	2'464'411'857.39
-1'875'438'000	-1'884'530'000
-1'755'445'000	-1'611'901'000
-65'356'000	-52'446'000
-3'696'488'000	-3'548'877'000
-1'279'772'197.59	1'084'465'142.61
65.4%	69.4%

### Evolution du degré de couverture de 1999 à 2011



### **6.** Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2011, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2010 et modifié en 2011, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le comité à la commission immobilière.

### Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord

avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, trois mandats ont été confiés, à savoir:

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses
- Un mandat de gestion global avec comme objectif le maintien d'un niveau de risque stable, quelle que soit la situation du marché

### Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée, dans ses principes, sur une analyse effectuée par Coninco SA et qui revêt un caractère provisoire; en effet, dès 2012, une fois le changement de primauté effectué, CPVAL investira ses avoirs selon la nouvelle stratégie d'investissement décidée par le Comité suite à l'analyse de congruence actifspassifs réalisée cette année.

Les limites de placement fixées par le Comité respectent les dispositions de l'OPP2 en matière de placements.

### Allocations stratégique, tactique et situation effective

Détail par catégorie de placement	31.12.2011		Limites OPP2	Stratégie		Maximum
Placements	2'410'423'791	100.0%		100.0%		
Liquidités	157'597'214	6.5%		3.0%	0.0%	10.0%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	310'000'000	12.9%		12.0%	10.0%	15.0%
<b>Obligations en CHF</b> Placements directs Placements indirects	<b>299'553'105</b> 130'455'906 169'097'199	12.5%		12.0%	0.0%	20.0%
<b>Obligations en monnaies étrangères</b> Placements indirects Placements indirects convertibles	<b>233'470'597</b> 190'414'652 43'055'945	9.7%		8.0% 2.0%	5.0% 0.0%	10.0% 5.0%
Actions suisses Placements directs Placements indirects	<b>350'535'507</b> 73'293'964 277'241'543	14.5%		15.0%	12.5%	22.5%
<b>Actions étrangères</b> Placements indirects	<b>293'892'632</b> 293'892'632	12.2%		13.0%	10.0%	15.0%
Placements alternatifs Placements indirects	<b>94'988'883</b> 94'988'883	3.9%		4.0%	2.5%	7.5%
Hypothèques	26'863'629	1.1%		2.0%	0.0%	5.0%
Immobilier suisse Placements directs Placements directs Copropriétés Placements indirects CH	<b>452'215'037</b> 195'790'451 21'698'534 234'726'052	18.8%	30.0%	20.0%	15.0%	25.0%
<b>Immobilier étranger</b> Placements indirects étrangers	<b>82'480'669</b> 82'480'669	3.4%	10.0%	5.0%	2.5%	7.5%
<b>Matières premières</b> Placements indirects	<b>108'826'518</b> 108'826'518	4.5%		4.0%	2.5%	7.5%
Placements en actions	644'428'139	26.7%	50.0%			
Placements en devises étrangères	818'659'299	32.8%	30.0%			
Placements alternatifs	203'815'401	8.4%	15.0%			

Selon le rapport du consultant Coninco les limites OPP2 sont entièrement respectées. Les limites indi-

viduelles prévues aux articles 54ss OPP2 sont également respectées.

### Mandats de gestion

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2011, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes:

 IAM Independent Asset Management SA, par M. M. Thétaz

Mandat Actions suisses CHF 51 mios.

 BCVs, par M. C. Zufferey Mandat Liquidités CHF

CHF 25 mios.

 Fundo SA, par M. J. Grivel Mandat Global (Volatilité)

CHF 20 mios.

### Dépositaires des titres

Au 31.12.2011, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse:

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Union Bancaire Privée, Genève
- Citco, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion – Audit annuel des placements Le consultant désigné, Coninco SA à Vevey, a le mandat de suivre trimestriellement l'évolution de la performance des fonds, des mandats de gestion et du portefeuille de la Caisse, d'établir le rapport annuel d'audit des placements, d'évaluer les risques de la stratégie de placement et d'estimer la réserve de fluctuation de valeur nécessaire (voir ci-après pt. 6.3).

#### 6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

### 6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Les recommandations Swiss GAAP RPC 26 n'autorisent pas la constitution de réserves de fluctuation de valeurs en cas de découvert technique. Par conséquent, la réalisation d'un risque de placement est entièrement reportée sur le degré de couverture des engagements. C'est pourquoi il a été demandé au consultant de la Caisse d'évaluer le risque de marché des actifs selon deux niveaux et d'établir la réserve de fluctuation de cours qui serait nécessaire pour maintenir le degré de couverture acquis au 31 décembre 2011 en fonction de deux horizons de temps:

### 1er niveau : horizon d'une année

Sur un horizon de 12 mois, un montant équivalant à **8.9%** des engagements, soit **331 millions** de francs, serait nécessaire. Ce montant est calculé avec un degré de probabilité de 68,3% (déviation d'un écart-type par rapport à la moyenne de performance).

#### 2º niveau: niveau de risque majeur

Ce deuxième niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalant à **29.3%** des engagements, soit **1'085 millions** de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 99,7 % (déviation de trois écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

Ce deuxième montant est le montant recommandé par le consultant comme objectif de réserve de fluctuation de valeur sur le long terme.

### **6.4** Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2011		31.12.2010	
Placements	2'410'423'790.96	100.0%	2'451'825'430.76	100.0%
Liquidités	157'597'214.16	6.5%	116'598'007.26	4.8%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	310'000'000.00	12.9%	310'000'000.00	12.6%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	299'553'104.18	12.5%	344'447'184.51	14.0%
Placements directs Placements indirects	130'455'905.50 169'097'198.68		157'749'167.50 186'698'017.01	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères Placements indirects Placements indirects convertibles	<b>233'470'597.25</b> 190'414'652.13 43'055'945.12	9.7%	<b>236'041'694.50</b> 189'086'111.08 46'955'583.42	9.6%
Actions de sociétés suisses et titres analogues Placements directs Placements indirects	<b>350'535'506.75</b> 73'293'964.00 277'241'542.75	14.5%	<b>369'261'727.06</b> 71'657'499.57 297'604'227.49	15.1%
Actions de sociétés étrangères et titres analogues Placements indirects	<b>293'892'632.37</b> 293'892'632.37	12.2%	<b>317'352'945.68</b> 317'352'945.68	12.9%
Placements alternatifs Placements indirects	<b>94'988'883.47</b> 94'988'883.47	3.9%	<b>104'864'102.51</b> 104'864'102.51	4.3%
Hypothèques	26'863'629.19	1.1%	31'473'082.45	1.3%
Immobilier Placements directs Placements directs Copropriétés Placements indirects CH Placements indirects étrangers	534'695'705.10 195'790'450.70 21'698'534.00 234'726'051.86 82'480'668.54	22.2%	<b>518'808'968.07</b> 191'251'291.55 15'802'150.00 239'881'644.19 71'873'882.33	21.2%
Matières premières Placements indirects	<b>108'826'518.49</b> 108'826'518.49	4.5%	<b>102'977'718.72</b> 102'977'718.72	4.2%

### Détail des immeubles détenus par la caisse

Immeubles		31.12.2011	31.12.2010	Variation
Les Bouleaux La Planta La Bohême Ste-Marguerite Saphir Sandmatte* Apollo Les Potences Beaumont Champsec Perle du Scex Du Rhône Sebastiansplatz UBS Torsa*	Sion Sion Martigny Sion Fully Brig Brig Sion Sion Sion Sion Sion Naters Brig Martigny Sierre	15'400'000.00 11'500'000.00 10'100'000.00 12'100'000.00 4'750'000.00 32'345'450.70 26'150'000.00 11'000'000.00 4'200'000.00 17'700'000.00 9'800'000.00 16'900'000.00 8'050'000.00 8'100'000.00 7'695'000.00	14'262'000.00 13'387'000.00 11'641'864.25 11'398'000.00 5'347'000.00 22'318'427.30 31'400'000.00 11'100'000.00 4'700'000.00 19'400'000.00 10'800'000.00 9'129'000.00 9'129'000.00 9'218'000.00 0.00	1'138'000.00 -1'887'000.00 -1'541'864.25 702'000.00 -597'000.00 10'027'023.40 -5'250'000.00 -100'000.00 -500'000.00 -1'700'000.00 -1'000'000.00 -250'000.00 -1'079'000.00 -1'118'000.00 7'695'000.00
Sous-total		195'790'450.70	191'251'291.55	4'539'159.15
Copropriétés Galeries Métropole 2000 ICC Cointrin La Terrasse La Croisée Trollietta*	Sion Lausanne Genève Sierre Sion Monthey	850'000.00 3'670'560.00 7'732'140.00 4'398'750.00 2'760'000.00 2'287'084.00	600'000.00 3'644'960.00 7'720'440.00 948'750.00 2'888'000.00	250'000.00 25'600.00 11'700.00 3'450'000.00 -128'000.00 2'287'084.00
Sous-total		21'698'534.00	15'802'150.00	5'896'384.00
TOTAL  * en construction		217'488'984.70	207'053'441.55	

<sup>\*</sup> en construction

### Correction d'évaluation des immeubles

Une réactualisation de l'évaluation du parc immobilier a été réalisée cette année avec la collaboration de la société Privera SA. Selon la méthode comptable retenue par CPVAL, les taux de capitalisation doivent être revus au moins tous les 5 ans. L'option

d'un taux de capitalisation unique pour tous les immeubles de 3,5% (taux technique) + une marge de 0,5% a été décidée par le comité. Ceci a eu comme répercussion un amortissement pour l'ensemble du parc immobilier de la Caisse de CHF 13 mios, soit 0,5% de la fortune.

CPVAL a augmenté sa part dans la copropriété La Terrasse à Sierre en achetant 20% supplémentaire pour CHF 4,5 mios. Un amortissement de CHF 1,1 mio a été effectué à fin 2011.

Résultats des il	mmeubles	31.13	2.2011	Résultats des ir	mmeubles	31.12.2011	
Immeubles		avant rééval.	après rééval.	Immeubles		avant rééval.	après rééval.
Les Bouleaux	Sion	5.23%	13.21%	Les Potences	Sion	4.79%	3.88%
La Planta	Sion	6.14%	-7.96%	Beaumont	Sion	3.88%	-6.76%
La Bohême	Martigny	4.34%	-8.90%	Champsec	Sion	4.40%	-4.37%
Ste-Marguerite	Sion	5.46%	11.62%	Perle du Scex	Sion	4.43 %	-4.83 %
Saphir	Fully	4.54%	-6.63%	Du Rhône	Naters	5.09%	3.63%
Sandmatte*	Brig	1.22%	1.22%	Sebastiansplatz	Brig	3.87 %	-7.95%
Torsa*	Sierre	0.00%	0.00%	UBS	Martigny	5.93%	-6.20%
Apollo	Brig	5.36%	-11.36%	Sous-total		4.47%	-2.25%
* en construction						<del></del>	-2.25/6

### Résultats des immeubles (suite)

Copropriétés		avant rééval.	après rééval.
Galeries	Sion	-9.18%	32.49%
Metropole 2000	Lausanne	4.09%	4.80%
ICC Cointrin	Genève	4.81%	4.96%
La Terrasse	Sierre	3.65%	-20.77%
La Croisée	Sion	6.20%	1.77%
Trollietta*	Monthey	0.00%	0.00%
Sous-total		4.40%	2.18%
TOTAL		4.46%	-1.90%

Les résultats 2011 tiennent compte non seulement des loyers nets encaissés des immeubles mais également des corrections de valeurs telles que mentionnées ci-dessus. Ceci explique les forts écarts de performance entre les différents immeubles allant de +32,49% à -20,77%. Sans ces corrections, la rentabilité du parc immobilier aurait été de 4,46%.

Le complexe Sandmatte est en phase terminale de construction et n'a pas encore une année complète de rendement. Quant aux immeubles Torsa à Sierre et Trollietta à Monthey, leur construction vient de commencer.

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Banque			Montant	Échéance				cours 31.12	Montant	valeur CHF	Gain/Perte
UBP	Vente	USD	760'000	févr. 12	0.9156	CHF	695'856	0.93421	710'000	710'000	-14'144
Total											-14'144

## **6.6** Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending\* (\*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements	31.12.2011	31.12.2010
en CHF		
Résultat net des placements	-51'943'424	59'875'648
Résultat net sur liquidités	489'687	1'523'181
Revenus des comptes bancaires	284'715	433'623
Revenus des comptes à termes	936'441	985'024
Gains de change	302'377 -1'073'832	0
Pertes de change Produits - Intérêts PLP de retard	147'740	183'542
Charges - Intérêts PLP de retard	-107'754	-79'008
Résultat net sur Obligations et autres créances		
de débiteurs suisses	10'722'839	9'766'189
Revenus des titres	7'290'048	7'347'916
Produits des ventes réalisées	52'640	98'000
Pertes des ventes réalisées	-668'718	-456'517
Plus-values non réalisées	7'523'880 -3'475'011	4'996'840
Moins-values non réalisées		-2'220'050
Résultat net sur prêt à l'employeur	13'950'000	13'950'000
Résultat net sur Obligations en monnaies étrangères	1'813'925	-15'809'441
Revenus des titres	1'850'223	1'720'924
Produits des ventes réalisées	164'341	3'038'816
Pertes des ventes réalisées	-1'222'527	-26'315
Plus-values non réalisées Moins-values non réalisées	5'958'896 -4'088'415	3'275'216 -22'345'207
Gains de change	396'129	-22 343 207 N
Pertes de change	-1'244'722	-1'472'875
Résultat net sur Actions suisses	-28'041'970	19'312'673
Revenus des titres	9'934'494	3'983'145
Produits des ventes réalisées	248'512	4'589'023
Pertes des ventes réalisées	-1'391'679	-4'058'794
Plus-values non réalisées	3'853'930	19'848'550
Moins-values non réalisées	-40'687'227	-5'049'251

<sup>\*</sup> en construction

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net sur Actions étrangères	-32'388'956	943'742
Revenus des titres	2'238'718	1'768'476
Produits des ventes réalisées	0	2'883
Pertes des ventes réalisées	-661'455	-1'338'080
Plus-values non réalisées	2'987	17'842'749
Moins-values non réalisées	-34'323'663	-18'684'708
Gains de change	566'143	2'116'492
Pertes de change	-211'686	-764'070
Résultat net sur Immeubles et fonds		
immobiliers suisses	7'437'237	23'019'278
Revenus	15'862'993	14'526'602
Produits des ventes réalisées	1'016'645	1'975'019
Pertes des ventes réalisées	0	-148'458
Plus-values non réalisées	10'913'335	11'903'573
Moins-values non réalisées	-17'167'767	-740'893
Charges sur immeubles	-3'187'969	-4'496'565
Résultat net sur Hypothèques	1'072'524	1'314'029
Résultat net sur fonds immobiliers étrangers	-3'004'440	91'033
Revenus	1'624'849	1'990'070
Produits des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	509'700	4'457'469
Moins-values non réalisées	-5'138'989	-6'356'506
Résultat net sur Placements non traditionnels	-6'820'503	1'779'325
Revenus des titres	555'952	123'826
Produits des ventes réalisées	12'680	137'834
Pertes des ventes réalisées	-184'674	-684'124
Plus-values non réalisées	122'963	4'141'612
Moins-values non réalisées	-7'031'456	-4'112'272
Gains de change	10'708	4'335'969
Pertes de change	-306'676	-2'163'520
Résultat net sur Matières premières	-15'777'938	5'436'905
Revenus des titres	465'632	312'806
Produits des ventes réalisées	0	997'704
Pertes des ventes réalisées	9'206	11'033'095
Plus-values non réalisées	-16'204'796	-6'906'700
Moins-values non réalisées	270'011	0
Pertes de change	-317'991	0
Frais de gestion	-1'395'829	-1'451'266

### ■ 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### **ACTIF**

7.1 Compte de régularisation actif	31.12.2011	31.12.2010
Actifs transitoires	3'880'210.24	3'693'671.50
<ul><li>Immeubles</li><li>Administration</li><li>Placements (intérêts courus)</li></ul>	1'389'117.85 77'047.64 2'414'044.75	947'731.50 885.87 2'745'054.13
PASSIF		
7.2 Autres dettes	705'121.45	2'694'906.67
<ul> <li>Créanciers - Administration</li> <li>Créanciers - Immeubles</li> <li>Créance du Fonds de Garantie</li> <li>Créanciers divers de prévoyance</li> <li>Créanciers charges sociales</li> </ul>	0.00 0.00 662'941.40 43'941.05 -1'761.00	1'665'147.57 9'267.25 977'638.60 42'853.25 0.00
7.3 Compte de régularisation passif	2'072'324.53	286'190.85
<ul> <li>Charges à payer – Immeubles &amp; Admin.</li> <li>Charges à payer – Prévoyance</li> <li>Produits perçus d'avance – Immeubles</li> </ul>	1'834'108.71 148'674.17 89'541.65	154'270.85 0.00 131'920.00
COMPTE D'EXPLOITATION		
7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations supplémentaires des salariés  – Rappel de cotisations – assurés 1)	<b>1'790'763.90</b> 1'790'763.90	<b>1'563'236.60</b> 1'563'236.60
Cotisations supplémentaires de l'employeur  Rappel de cotisations – employeur <sup>1)</sup> Pont AVS – participation au financement <sup>2)</sup> Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	10'254'737.30 2'373'768.80 6'234'727.15 1'646'241.35	<b>9'916'000.55</b> 2'072'197.20 6'315'867.00 1'527'936.35
Primes uniques et rachats  - Achats à l'admission  - Achats taux d'activité et transfert catégorie  - Financement retraite anticipée  - Recettes diverses & remboursement avances Al	<b>5'401'981.18</b> 2'681'516.00 655'126.35 2'030'594.05 34'744.78	<b>7'627'856.92</b> 4'924'137.00 378'068.55 2'293'174.20 32'477.17

<sup>&</sup>lt;sup>1)</sup> En vertu de l'article 30 du règlement de base, un montant de rappel de cotisations est perçu lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe. Il représente la différence entre la prestation de sortie après et avant l'augmentation du traitement. L'assuré contribue pour le 43% du coût du rappel et l'employeur pour le 57%.

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2002. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50% et par l'employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

### 7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon la loi sur les institutions étatiques de prévoyance un gel des rentes était imposé à CPVAL pour les années 2007 à 2011, ceci pour autant que le renchérissement annuel ne dépasse pas 2% et que de manière cumulée, il n'atteigne pas 6% (article 36). Ainsi un renchérissement global de 4.21% à la fin de la période n'a pas permis d'indexer les prestations de rentes.

Il relève dès maintenant de la seule compétence du Comité, considérant la situation financière de la caisse, de déterminer dans quelle mesure une adaptation des rentes au renchérissement peut être octroyée. Considérant le recul de 0,7% de l'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2011 et le résultat négatif de près de 1.7% du rendement de la fortune, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

### 7.6 Autres prestations réglementaires

- Rentes d'enfants
- Avances Al non-récupérées
- Pont AVS

### 7.7 Versements anticipés

- Versements anticipés propriété du logement
- Versements anticipés suite au divorce

31.12.2011	31.12.2010
13'697'179.10	13'610'625.90
1'591'149.95 8'429.00 12'097'600.15	1'617'466.50 5'454.00 11'987'705.
10'118'467.85	11'862'095.82
6'970'211.50	8'693'763.00
3'148'256.35	3'168'332.82

### 7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance (extrait rapport AON Hewitt Associates SA)

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	31.12.2011	31.12.2010	Différence
Capitaux de prévoyance assurés actifs	1'875'438'000	1'884'530'000	-9'092'000
Capitaux de prévoyance rentiers	1'755'445'000	1'611'901'000	+143'544'000
Provision pour adaptation des bases techniques	65'356'000	52'446'000	+12'910'000
Provision pour affaires juridiques	248'967	178'617	+70'350
Provision pour abaissement du taux technique	0	0	0
Evolution des engagements 2011 net			+147'432'350

### 7.9 Frais d'administration de la fortune

Conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC 26, les frais sur transactions boursières sont comptabilisés séparément du prix d'achat ou de

vente des titres. Les frais de gestion des fonds ne sont pas facturés séparément à la Caisse et sont inclus dans la valeur nette d'inventaire des parts publiée par les banques et servant de référence à l'évaluation au bilan.

#### 7.10 Frais d'administration

_	Charges	Personnel	et	Comité
---	---------	-----------	----	--------

- Lovers
- Frais administratifs
  - Frais d'examens médicaux
  - Honoraires et frais d'expertises
  - Frais judiciaires
  - Frais d'impressions et abonnements
  - Frais de contrôle comptes
  - Frais de port
  - Charges changement primauté
  - Divers
- Frais d'exploitation
  - Achat mobilier et matériel
  - Amortissement des installations
  - Frais machines, logiciels et téléphones
  - Changement système informatique
- Pertes sur débiteurs

31.12.2011	31.12.2010
3'085'971	2'600'205
1'593'311	1'573'946
107'835	101'046
112'203	146'875
173'281	159'745
49'257	11'326
27'243	44'502
40'000	22'000
51'149	35'247
353'846	159'829
15'765	9'583
39'534	29'489
62'765	69'923
120'994	236'657
338'726	0
62	37

### 8. Demande de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance n'a pas encore rendu de décision sur les comptes 2010 de CPVAL et sur les rapports de l'expert en prévoyance professionnelle et de l'organe de contrôle qui lui ont été remis en date du 7 juillet 2011. CPVAL est dans l'attente de sa décision.

Par ailleurs, l'ancienne CRPE a été définitivement radiée du registre de la prévoyance professionnelle par décision de l'Autorité de Surveillance du 29 juin 2011 et CPVAL inscrite dans le même registre par décision du 29 juin 2011.

Est également encore en suspens auprès de l'Autorité de Surveillance, la décision d'approbation du règlement de liquidation partielle de la Caisse.

Finalement, dès le 1er janvier 2012 suite à une recentralisation régionale des autorités de surveillance, l'Autorité de Surveillance LPP et des fonda-

tions de Suisse occidentale, sise à Lausanne, sera désormais chargée de la surveillance LPP sur les institutions de prévoyance professionnelle dont le siège se trouve dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Jura et du Valais.

### ■ 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert/Explication des mesures prises

CPVAL peut déroger au principe du bilan en caisse fermée puisque le canton garantit ses engagements réglementaires conformément à l'article 7 de la LIEP basé sur l'art. 72c LPP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

Nonobstant cette garantie, des mesures ont été prises depuis 2007 afin de renforcer la situation financière de l'institution, celle-ci devant faire face à une dégradation du rapport démographique entre actifs et pensionnés et ceci dans un contexte boursier difficile (voir mesures fixées dans la LIEP ainsi que la recapitalisation de CHF 450 mios intervenue en janvier 2012). Cette injection de capitaux associée à l'augmentation des engagements des bénéficiaires de rente suite à la baisse du taux technique de 4% à 3,5% permettent à la Caisse de démarrer l'exercice 2012 avec un degré de couverture d'environ 76,5%. Celui-ci s'est donc considérablement accru depuis 2007 puisqu'il était de 43,8% à la CRPE et de 61,6% à la CPPEV. Le nouvel expert en prévoyance professionnelle Swisscanto SA fournira à la Caisse dans le courant de l'année 2012 un rapport réactualisé sur la projection du degré de couverture sur les 20 prochaines années démontrant qu'avec les hypothèses retenues par CPVAL un degré de couverture de plus de 80% peut être atteint d'ici l'horizon 2020.

### 9.2 Liquidation partielle

Néant

### 9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

### 9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements Néant

### 9.5 Procédures judiciaires en cours

### 9.5.1 Procédure pénale

L'instruction pénale, initiée en juillet 2003, contre l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, est encore pendante devant le Tribunal fédéral. Pour rappel, aussi bien le Tribunal de district de Sion que le Tribunal cantonal ont reconnu Ignace Rey coupable d'abus de confiance, d'escroquerie, de gestion déloyale, de tentative d'escroquerie, de faux dans les titres et de blanchiment d'argent. Selon le TC celui-ci a été condamné à 3 ans et demi de réclusion. Suite au recours de M. Rey devant le TF, le jugement est attendu pour le mois de juin 2012.

### 9.5.2 Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

L'inscription d'une hypothèque conservatoire sur la propriété d'Ignace Rey a été maintenue. L'issue de la procédure va dépendre de celle de la procédure pénale.

### 9.5.3 Litige devant le Tribunal cantonal des assurances Cour des assurances sociales

Un litige relevant du Tribunal cantonal des assurances (financement par l'emplyeur de la rente pont AVS) est pendant contre la Commune de Lens. Le jugement est attendu pour dans douze mois.

### 9.6 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

### ■ 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2012 concernant le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (Art. 72a ss. LPP). Celles-ci prévoient que toute institution de droit public doit établir pour le 1er janvier 2014 un plan de financement permettant d'atteindre un taux de couverture d'au moins 80% d'ici 40 ans. Ce plan devra être suffisamment détaillé et précis pour permettre un suivi annuel et comprendre un dispositif d'intervention dans le cas où l'évolution du taux de couverture ne se réalise pas conformément au scénario prévu. Le Comité de CPVAL traitera cette problématique ainsi que celle liée aux taux de couverture initiaux dans le courant de l'année 2012.

Le Comité préparera également en 2012 son calendrier de mise en œuvre de la réforme structurelle.

### Rapport de l'expert agréé

Conclusions au bilan technique et commentaires relatifs à la situation au 31.12.2011 de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)

Au 31.12.2011, la situation financière de la Caisse présente un découvert technique de CHF 1'279'772'000.

Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 65.4 % au 31.12.2011, alors qu'il était de 69.4 % au 31.12.2010.

La situation financière ci-dessus a été déterminée sur la base des dispositions réglementaires en vigueur jusqu'au 31.12.2011. Elle ne tient par conséquent pas compte des incidences du changement de primauté au 01.01.2012.

La situation financière de la Caisse s'est détériorée en 2011, compte tenu entre autres du résultat négatif obtenu sur le placement de la fortune. En effet, le rendement négatif 2011 (-1.7 %) engendre une perte pour la Caisse par rapport aux taux techniques de 4.5 % pour les assurés actifs et de 4.0 % pour les bénéficiaires de rentes.

Par ailleurs, selon les nouvelles dispositions légales relatives au financement des institutions de prévoyance de droit public, la Caisse doit présenter à l'autorité de surveillance un plan de financement permettant une évolution favorable de la situation financière, dans le but d'atteindre un degré de couverture d'au moins 80 % sur une durée maximale de 40 années, dans le respect des articles 72a et suivants de la LPP.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

Référence: Jean-Marc Wanner / Pascal Golliez

Nyon, le 8 mai 2012

### Rapport de l'organe de révision



Présidence du Conseil d'Etat Inspection cantonale des finances

Präsidium des Staatsrates Kantonales Finanzinspektorat

#### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

Au comité de CPVAL,

Madame la Présidente, Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, pages 19 à 42), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de CPVAL pour l'exercice arrêté au 31.12.2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au comité alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé est établi et remis à la Présidente et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat, aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil et à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale, à Lausanne.

Sion, le 29 mai 2012

Le chef de service

Christian Melly Expert-réviseur agréé Blaise Rey

Le responsable de mandat

Expert-réviseur agréé